



Dr Rosa Carballeda



Dr Véronique VOILQUIN



La vie sexuelle : une aide à la prise en charge des maladies cardio-vasculaires

Référence de l'ANDPC n° 12931800006

Experts : Dr Rosa Carballeda, Médecin sexologue - Échirolles,

Animateurs : Dr Véronique VOILQUIN, Médecin sexologue - Saint-Rambert-d'Albon

SESSION PRÉSENTIELLE - JEUDI 15 MARS 2018 de 9h00 à 12h00

ARGUMENT :

2,8 millions de personnes sont atteintes de maladies cardio-vasculaires dont un des facteurs de risque le plus important est le diabète impactant 1,6 million de nos patients. L'impact socio-économique, professionnel et familial est considérable

Parmi les maladies cardio-vasculaires, sont regroupées les maladies coronariennes, les accidents vasculaires cérébraux (AVC), l'hypertension artérielle, l'insuffisance cardiaque et l'artériopathie chronique. **Ces pathologies ont en commun des facteurs de risque accessibles à la prévention et/ou au traitement :** il s'agit notamment de l'hypertension artérielle, du diabète, des dyslipidémies, du tabagisme, de la sédentarité et du surpoids.

L'activité sexuelle constitue l'un des aspects essentiels de la qualité de vie dans la population générale mais aussi chez les patients cardiaques. Celle-ci peut être compromise, soit en raison de la maladie elle-même (dysfonction endothéliale, atteinte vasculaire ou de la fonction cardiaque) soit en raison des traitements prescrits.

Chez les hommes coronariens, la prévalence de la dysfonction érectile est d'environ 39 % à l'âge de 40 ans mais augmente à près de 67 % à 69 ans.

Les femmes porteuses d'une maladie cardio-vasculaire souffrent de plus de dysfonctions sexuelles que les femmes dans la population générale. **87% des femmes sont porteuses d'une dysfonction sexuelle,**

Malgré l'enjeu de santé publique majeur résidant dans la prise en charge de la santé sexuelle, le sujet de la sexualité reste trop peu abordé en consultation tant par les médecins que par les patients.

OBJECTIFS :

Ce DPC a pour but de permettre aux professionnels de santé prenant en charge des populations affectées par des maladies cardio-vasculaires :

(1) D'incorporer dans leurs entretiens, la dimension de la santé sexuelle des patients

Savoir aborder l'intimité des patients atteints de maladies cardio-vasculaires et recueillir d'éventuelles plaintes sexuelles

Evaluer la demande et la motivation du patient au changement en incluant si possible son partenaire

(2) D'organiser la prise en charge en tenant compte de la maladie chronique

Améliorer la connaissance des maladies cardio-vasculaires et leurs impacts sur la sexualité des patients

Savoir que ces dysfonctions sexuelles sont un moyen de dépistage de la maladie cardio-vasculaire pendant sa phase de latence

Améliorer l'observance des traitements à visée cardio-vasculaire en prenant en considération l'iatrogénie sur la sphère sexuelle

Organiser la prise en charge des dysfonctions sexuelles liées aux maladies cardio-vasculaires en pratique clinique

Améliorer l'hygiène de vie de ces patients

(3) De mettre en place la coordination de ce travail thérapeutique avec les différents acteurs du réseau de soins

MODALITÉS

Action DPC en 3 étapes : 1 étape présentielle de 3 heures d'analyse des pratiques et mises en situation (15 Mars Marseille), 2 étapes non présentielles pré et post-présentielles de 7 heures, en formation à distance par questionnaires de connaissances, revue bibliographique, analyse d'articles, analyse de cas.

Ce DPC est indemnisé 450€ pour les Médecins Libéraux et salariés en CDS Conventionnés, (selon le quota de forfait annuel restant), 337,60€ pour les infirmiers. Pour les autres salariés (y compris hospitaliers) se rapprocher du secrétariat de l'AIUS pour établir une convention : secretariat@aius.fr

PUBLICS CONCERNÉS :

Médecins spécialistes

- Cardiologie et maladies vasculaires / Pathologies cardio-vasculaire
- Psychiatrie générale
- Médecine cardiovasculaire
- Endocrinologie, diabétologie et maladies métaboliques

Médecins spécialistes en médecine générale

- Médecine générale

Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)

Autres Professionnels

Inscription possible pour les autres publics : 60€ à régler avant les assises (il n'y a que quelques places) auprès de Arnaud Guionie : adm.services33@gmail.com



**11^{ES} ASSISES FRANÇAISES
DE SEXOLOGIE ET
DE SANTÉ SEXUELLE**

**VIVÉ
LES SANTÉS
SEXUELLES**

du **15** au **18** mars 2018
— MARSEILLE —

Les participants qui ne sont pas membres de l'AIUS devront s'acquitter d'une cotisation de 23 € pour devenir membre (obligation fiscale)

N'OUBLIEZ PAS

De confirmer votre choix sur la fiche d'inscription du congrès

De valider votre inscription sur www.mondpc.fr / sur « recherche action » en notant **le sigle AIUS dans la recherche et en sélectionnant le numéro de référence du DPC : n° 12931800006.**

Aide et renseignements : Arnaud Guionie : adm.services33@gmail.com